

Un challenge pour la promotion du tourisme saharien

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4456 - Jeudi 19 avril 2018 - Prix : 10 DA

Faculté de droit et des sciences politiques
de l'université de Béjaïa

Les enseignants très remontés contre la gestion du doyen

Le groupe Divindus décroche le projet-pilote

Naissance d'une entité pour la gestion des déchets domestiques

Le rappel des troupes selon Trump

Par Mohamed Habili

Lorsque Donald Trump annonçait depuis l'Ohio, il y a encore peu, qu'il comptait retirer au plus vite les 2000 soldats stationnés au nord-est de la Syrie, beaucoup se sont empressés de s'en féliciter, dans l'idée que cette mesure une fois mise en œuvre allait dissiper le spectre d'une guerre sans fin en Syrie. Ils n'avaient pas alors suffisamment prêté attention à la remarque qu'il avait faite alors comme en passant, à savoir que les Etats-Unis avaient déjà fait en sorte que le vide qu'ils laisseraient en partant soit rapidement comblé. Il a fallu attendre la fin du dernier sommet de la Ligue arabe, tenu en Arabie saoudite, pour apprendre qui étaient ces parties qui allaient s'installer dans les mêmes positions occupées aujourd'hui par les unités américaines. Dans une conférence de presse conjointe avec le secrétaire général de l'ONU, le ministre saoudien des Affaires étrangères confirme l'information donnée par un journal américain, selon laquelle les Saoudiens sont très désireux d'envoyer des troupes en Syrie dans le cadre de la coalition internationale dirigée par les Etats-Unis. Sans doute n'est-ce pas là une nouveauté absolue, les Saoudiens n'ayant jamais fait mystère sur leur intention d'intervenir en Syrie, ne serait-ce que pour y équilibrer la présence iranienne. Mais comme cette intervention n'avait pu se produire du temps où le conflit syrien battait son plein, on en avait tiré hâtivement la conclusion que ce n'est pas maintenant que le camp syrien était en train de gagner la guerre qu'elle pourrait se faire.

Suite en page 3

Plus de 2 000 affaires traitées par la police judiciaire en un an

La cybercriminalité bat son plein



Usurpation d'identité, escroquerie, détournement de données confidentielles, piratage, harcèlement... le fléau prend de plus en plus d'ampleur parallèlement au développement des nouvelles technologies. Effectivement, la Toile est de plus en plus utilisée à mauvais escient par les Algériens. Lire page 2

Suspension provisoire des importations

Mustapha Mekideche : la réaction de l'UE est «contradictoire»

Ouverture du Salon international de la créativité à Alger

Douze pays africains au rendez-vous

Plus de 2 000 affaires traitées par la police judiciaire en un an

La cybercriminalité bat son plein

■ Usurpation d'identité, escroquerie, détournement de données confidentielles, piratage, harcèlement... le fléau prend de plus en plus d'ampleur parallèlement au développement des nouvelles technologies. Effectivement, la Toile est de plus en plus utilisée à mauvais escient par les Algériens.

Par Meriem Benchaouia

Le phénomène de la cybercriminalité ne cesse de s'intensifier en prenant des formes de plus en plus diverses et variées. En effet, les bandits du Net continuent de faire des ravages dans le monde et notre pays n'échappe malheureusement pas à la règle. Usurpation d'identité, escroquerie, détournement de données confidentielles, piratage, harcèlement... ce fléau prend de plus en plus d'ampleur parallèlement au développement des nouvelles technologies. Effectivement, la Toile est de plus en plus utilisée à mauvais escient par les Algériens. En 2017, des milliers de dossiers ont été passés au peigne fin par les autorités judiciaires. Les statistiques ont été livrées dans le dernier numéro de la revue de la Sûreté nationale. Selon ces données, quelque 2 130 affaires liées à la cybercriminalité ont été traitées par les services de la police judiciaire à la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) durant 2017, dont 1 570 ont été résolues. Le nombre d'affaires résolues représente un taux de succès de 73,71 % ayant induit l'arrestation de «2101 individus impliqués, dont 2 026 adultes et 75 mineurs». Les mêmes services ont enregistré également «2 704 victimes de la cybercriminalité, dont 2 300 adultes, 188 mineurs et 216 personnes morales». Les faits concernent «1 511 affaires portant atteinte aux personnes (injures, diffamation et violation de la vie privée sur Internet), impliquant 1 283 personnes dont 58 mineurs. 2 381 victimes ont été recensées dont 149 mineurs, 2 119 adultes et 113 personnes morales». Concernant les crimes de chantage via Internet, le



Ph.D. R.

nombre d'affaires a atteint «47 affaires portant sur des offres d'emploi fictives pour obtenir de l'argent, impliquant 56 personnes et faisant 73 victimes». «49 affaires liées à des agressions sur mineurs et atteinte aux mœurs ont été enregistrées, ayant impliqué 67 personnes adultes et 5 mineurs et fait 31 victimes mineures», ajoute-t-on de même source. Les services de la police judiciaire ont traité, en outre, «28 affaires liées à des attaques aux systèmes informatiques, courriers électroniques et sites électroniques d'entreprises

et de privés en procédant à la suppression ou au changement des données. 26 personnes sont impliquées dans ces affaires et 45 victimes ont été recensées dont 26 personnes morales». Par ailleurs, le dernier numéro de la revue a évoqué le développement des activités de la Direction des unités aériennes de la Sûreté nationale qui ont effectué «1 467 sorties aériennes durant 2017, soit 1 642 heures de vol». La direction a été dotée, en 2012, de 10 hélicoptères dont 8 équipés de caméras de surveillance.

L'allocation du directeur général de la Sûreté nationale (DGSN) a, par ailleurs, été publiée dans la revue, dans laquelle il a affirmé que «le dispositif sécuritaire a offert à l'élément féminin toutes les conditions propices au développement de sa carrière professionnelle et à la prise en charge de ses préoccupations sociales», faisant état de «10,22% de taux de participation de la femme dans l'effectif humain global du corps de la police, un taux qui risque d'augmenter eu égard aux programmes de recrutement dans

l'avenir». La revue a évoqué, en outre, les différentes nouvelles installations sécuritaires et sociales inaugurées récemment et les dates importantes ayant marqué la participation du général-major Abdelghani Hamel ainsi que les différentes activités organisées par la DGSN, outre le développement de la coopération bilatérale avec les dispositifs de la police étrangère, à l'instar de l'Arabie saoudite, le Royaume du Lesotho et le Portugal, ainsi que les instances internationales à l'image de la commission de l'Union africaine (UA). **M. B.**

Ouverture hier du premier Forum international

Un challenge pour la promotion du tourisme saharien

«C'est la désertification du tourisme saharien». C'est ce que pensent les acteurs du tourisme interrogés à Tamanrasset pour qualifier le désastre qu'a connu leur secteur ces dernières années. Pour les gens de Tamanrasset, le reflux du nombre de touristes a atteint, durant ces dernières années, son niveau le plus bas et l'activité touristique a amorcé sa descente aux enfers. Face à cette agonie du tourisme, certains se laissent transporter par le souvenir pour remonter la machine du temps, précisément vers les années fastes de 2006, 2007 et 2008, quand la région était envahie par plus de 2 000 touristes. «À cette époque, le nombre de touristes dépassait celui de la population locale», se remémore, Chikh Kherizi, propriétaire d'une agence de tourisme.

Les conséquences de cette baisse drastique de l'activité sont dramatiques. Des pères de famille, pour la plupart, se sont retrouvés du jour au lendemain au chômage. Beaucoup de propriétaires d'agences ont vendu leur matériel, alors que d'autres ont carrément quitté le pays. D'autres acteurs du secteur du tourisme préfèrent accabler la compagnie aérienne publique, Air Algérie, qui ne jouerait pas le jeu en pratiquant des prix exorbitants. «Un billet Alger-Tamanrasset est l'équivalent d'un séjour en Tunisie», fait remarquer un accompagnateur de touristes toujours au niveau de Tamanrasset. Evoquant les années d'or qu'a connues le Hoggar dans le domaine touristique où près de 40 000 touristes étrangers se rendaient dans la région durant chaque saison tou-

ristique entre les années 2000 et 2010, Mohamed Zounga, président du Forum Atakor et directeur de l'agence Akar Akar de Tamanrasset, a regretté la chute libre de ce flux ces dernières années en raison de la situation sécuritaire dans les pays voisins. «Nous sommes passés de 40 000 à 0 touriste par saison», a-t-il relevé. «Cela n'a pas été facile à vivre, d'autant qu'une population entière qui avait comme seule ressource le tourisme s'est vue contrainte d'abandonner cette activité depuis l'interdiction d'accès aux touristes étrangers», a-t-il expliqué. Le forum est né pour justement «dépasser cette crise» et donner un nouvel élan au tourisme dans le Hoggar. «Nous travaillons pour captiver des touristes d'autres pays qui cherchent des destinations désertiques et d'aventures, et

récupérer au moins 5 à 10% des clients algériens qui passent leurs vacances à l'étranger», a-t-il expliqué. C'est certainement cette situation dramatique qui a poussé l'une des agences de voyages à lancer à forum pour aider à promouvoir cette destination. Activant dans le domaine du tourisme saharien, l'agence de voyage Akar Akar est consciente de son importance et décide, avec d'autres associations locales, de s'impliquer et d'aller vers les autorités en vue de coordonner et organiser des manifestations pour promouvoir ce secteur. C'est dans cette optique que l'association «Forum Atakor-Tamanrasset» organise depuis hier le premier Forum international pour la promotion de la culture et du tourisme saharien. Il est prévu un village patrimonial à Issedkane, où

vont se rencontrer plusieurs tribus d'El Ahaggar pour faire connaître l'héritage culturel local. Des journées d'étude sont aussi au menu afin de dresser un bilan sur le tourisme et la culture sahariens et examiner les perspectives de ce secteur en présence des responsables locaux. Cette rencontre a vu la participation de représentants des ambassades accréditées en Algérie, d'écrivains, de représentants des médias, d'acteurs de la société civile et d'agents touristiques en vue de débattre et d'échanger sur les moyens susceptibles de relancer le tourisme dans l'extrême sud du pays.

De notre envoyée à Tamanrasset, Louisa Ait Ramdane

Le groupe Divindus décroche le projet-pilote

Naissance d'une entité pour la gestion des déchets domestiques

■ Le groupe de l'industrie locale Divindus vient à l'instant de signer, à l'hôtel El Djazaïr, un protocole d'accord entre l'Agence nationale des déchets et le groupement canadien Sherbrooke pour la réalisation d'un projet-pilote sur la gestion des déchets domestiques à Constantine.

Par Lynda Naili

A ce sujet, Mahdjoub Fourat, P-DG du groupe Divindus, nous expliquera qu'il s'agit d'un projet pilote national de la gestion intégrée des déchets ménagers et assimilés à faible émission de gaz à effet de serre (GES), réalisé en partenariat avec le groupe public Divindus à travers sa filiale SOPTE, l'AND (Agence nationale de la gestion des déchets) et un groupement de sociétés canadiennes, à savoir OEM, GGL et Lakson International Development». Et d'ajouter que «le coût du projet est de 35 millions d'euros, équivalent de 4 milliards de dinars dont 70% supportés par la partie algérienne et 30% par le groupement canadien». En termes d'emplois, il indiquera que «dans un premier temps, le projet, dont la durée de réalisation a été arrêtée à 18 mois, offrira pas moins de 200 postes de travail». Avant d'estimer que ledit projet «est une première en Algérie, voire mondiale selon nos partenaires canadiens, d'abord parce que pour la première fois neuf départements ministériels s'y sont soustraits dont respectivement le ministère de l'Industrie, de l'Intérieur, de l'Environnement, de l'Agriculture, de l'Énergie, des Finances...». Selon lui, «ce projet qui a bénéficié de l'expertise et de l'assistance technique du Pnud, dispose d'une technologie mécanique simple et innovante à la portée des collectivités locales et qui répond aux besoins nationaux en matière de valorisation des déchets ménagers et fiente de volaille pour la production de fertilisants».

De la fiente de volaille pour la fabrication locale de fertilisants organiques

Dans l'attente de sa généralisation à travers le territoire national,



Photo: Soraya/J.A.

ce projet-pilote est implanté à Constantine avec une extension à Sétif sur une surface de 10 000 m² chacune. Réparti en quatre unités, avec une capacité de traitement de gisement d'ordures ménagères de 500 t/j, il est composé d'un centre de tri à haute performance dans lequel arrive la collecte et se fait l'enfouissement et le tri des déchets desquels est récupérée la matière première non organique, puis de trois autres unités, l'une à Sétif destinée à la production de fertilisants issus essentiellement des fientes de volailles à raison de 100 J/J, la seconde destinée à la production de l'électricité biomasse et enfin la dernière consiste en un laboratoire d'études et de recherches. A ces quatre structures, s'ajoutent des unités de commercialisation à El Oued et Biskra où est également prévue une future implantation de site de production, selon les précisions du P-DG de Divindus. «Inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de la gestion et valorisation des déchets, ledit projet prendra en charge, dans un premier temps, la collecte et le traitement des déchets ména-

gers desquels seront récupérées les fientes de volailles ainsi qu'au niveau des fermes qui par la suite sont transformées en fertilisants organiques. Ensuite, nous irons vers les déchets industriels», ajoutera-t-il.

«Pour une économie circulaire à impacts multisectoriels»

Pour Abdelkrim Sami, directeur général de la SOPTE, filiale du groupe Divindus, contractante de cette joint-venture, «ce projet est une synergie intersectorielle pour le développement d'une économie circulaire dont les répercussions sont multiples impactant directement ou indirectement différents secteurs». A titre d'exemple, il dira en termes de foncier, le projet permettra un gain de 6 hectares par an. De plus sur le plan du financement, «le gain se traduit, selon lui, par tous les financements engagés pour la réalisation des centres d'enfouissement et des décharges publiques». Enfin, citant l'impact sur le secteur de l'agriculture, il dira que «nous allons fournir un produit sur la

base de matière organique qui réduira l'impact des importations en engrais, et par là même donner une certaine autonomie à l'agriculture». Quant aux partenaires canadiens qui se sont également partagés les 30% du montant du projet, tous spécialisés respectivement dans des centres de tri d'intégration et le recyclage des matériaux en des produits finis, le conditionnement et la valorisation des matières organiques, la biomasse en particulier pour la production de fertilisants organiques et d'énergie renouvelable, ont applaudi «la volonté politique algérienne à travers l'implication d'autant de ministères pour donner un cachet stratégique à vocation nationale, pour supporter un projet de telle envergure», avant d'expliquer que leur apport dans ce projet consiste essentiellement dans «le transfert de technologie et du savoir-faire canadien en la matière qui a permis un taux de récupération globale des déchets de 59% au Canada». Leur participation se traduit également dans la formation du personnel des deux usines, ajouteront-ils. L. N.

Suspension provisoire des importations

Mustapha Mekideche : la réaction de l'UE est «contradictoire»

La réaction de l'Union européenne (UE) à l'égard des mesures prises par l'Algérie pour faire face au déséquilibre de sa balance des paiements est «contradictoire» et «paradoxalement», a affirmé mercredi le vice-président du Conseil national économique et social (Cnes), Mustapha Mekideche. S'exprimant sur les ondes de la Radio nationale, M. Mekideche a considéré que la réaction de l'UE, qui a même suscité des critiques de la part du Forum des chefs d'entreprise (FCE) et de l'UGTA, intervenait dans un contexte et un timing «particulièrement mal choisis». En effet, a-t-il expliqué, la réaction de l'UE vis-à-vis des mesures prises par l'Algérie, à travers la suspension provisoire de certaines

importations, sur la base du principe de la sauvegarde de l'économie nationale, intervient au moment où les échanges économiques avec les pays membres de l'UE se développent. A ce propos, il a relevé que cette attitude de l'UE se manifeste alors que des accords importants dans le domaine des hydrocarbures ont été conclus récemment entre l'Algérie et l'Italie, et que des partenariats entre des entreprises européennes et algériennes se sont noués dans le secteur de l'automobile, sans compter la levée des restrictions à l'importation de certains intrants nécessaires à l'économie algérienne. A ce propos, M. Mekideche a constaté une hausse de la facture d'importation des SKD et CKD au

profit de constructeurs automobiles européens (français et allemands). Le vice-président du Cnes a déploré l'absence d'une attitude «plus compréhensive» de la part des partenaires économiques européens à un moment où l'Algérie est confrontée à une baisse drastique de ses recettes en devises. Pourtant, a-t-il poursuivi, les exportations de l'UE vers l'Algérie n'ont pas connu une forte baisse puisqu'elles sont passées de 22 milliards de dollars en 2016 à 20 milliards de dollars en 2017, sachant que les exportations européennes représentent la moitié du montant de la facture globale des importations de l'Algérie. Dans ce sillage, M. Mekideche a aussi regretté «l'asymétrie» persistante sur le plan économique

entre l'UE et l'Algérie depuis 2005, date de la signature de l'Accord d'association avec l'UE. Pour réduire cette asymétrie, qui est en faveur de l'UE, a-t-il préconisé, cela devrait passer par le développement des activités dans le secteur privé et la concrétisation des investissements au-delà des échanges commerciaux dans lesquels ne devrait pas se limiter la coopération entre l'UE et l'Algérie. Pour rappel, le FCE et l'UGTA avaient exprimé mardi leur «préoccupation à la suite de déclarations récurrentes de hauts responsables d'institutions de l'Union européenne sur les mesures engagées par l'Algérie pour faire face au déséquilibre important de la balance des paiements et au déficit budgétaire qui

LA QUESTION DU JOUR

Le rappel des troupes selon Trump

Suite de la page une

Force est de constater aujourd'hui que cette appréciation péchait par excès d'optimisme. En fait, il fallait prédire le contraire, que c'est justement parce que la guerre tournait à l'avantage de Damas et de ses alliés qu'il fallait s'attendre à ce que les Saoudiens et leurs alliés, dans la région et hors de la région, se résolvent à y envoyer des troupes. Que plus marquée était l'avance prise par le camp pro-Damas, plus rapide et plus forte serait la réaction de ses ennemis régionaux. Or cette disposition de la coalition arabe à prendre pied en Syrie est en parfait accord avec la volonté des Américains de se retirer de Syrie. Le ministre saoudien a rappelé à la même occasion que cette proposition avait déjà été faite à Barack Obama, qui l'a ignorée ou rejetée. Trump, lui par contre, l'accepte. Il a d'ailleurs fait savoir son approbation le jour même où il annonçait le retour des troupes en Syrie. A ceci près qu'il ne s'y est guère appesanti. Et pour cause, c'aurait été une autre perspective qu'il aurait dressé devant ses supporters de l'Ohio, qui entre autres avaient voté pour lui parce qu'il était contre tout engagement militaire hors du pays. Il ne leur a pas à proprement parler menti à cette occasion. Toutefois, il s'est gardé de leur expliquer ce que cela impliquait de se retirer pour laisser la place à d'autres, qui eux viendraient spécialement pour faire prendre une autre dimension et une autre intensité à la guerre en cours. Avec la coalition arabe dirigée par l'Arabie saoudite, celle-là même qui se bat en Yémen contre les Houthis, arrivant en Syrie, c'est la paix qui à peine apparue à l'horizon est pour ainsi dire soustraite de sa dissipation. Il ne semble pas que tous les alliés des Etats-Unis soient au courant de l'accord passé entre les Etats-Unis et l'Arabie saoudite. Dernièrement, le président français se félicitait d'avoir convaincu son homologue américain de garder plus longtemps ses troupes en Syrie. Il ne devait pas savoir que ce dernier projetait de les remplacer par des troupes arabes, pour lesquelles les normes d'engagement sont différentes de celles des Occidentaux. Qui elles n'attendraient pas longtemps avant de déclencher l'apocalypse. D'autant qu'elles seraient soutenues par une puissance régionale tout aussi déterminée qu'elles à endiguer l'«expansion iranienne»: Israël. M. H.

menaçait sa souveraineté financière et économique». Dans une déclaration commune, le FCE et l'UGTA avaient noté que ces mesures de protection ne remettent nullement en cause la volonté de l'Algérie de consolider sa coopération économique avec ses partenaires stratégiques dont l'UE fait partie.

Safy T.

Poste, télécommunications et commerce électronique en débat

Vote aujourd'hui au Sénat de deux projets de loi

■ Le projet de loi définissant les règles générales relatives à la poste et aux télécommunications et le projet de loi relatif au commerce électronique seront soumis au vote, aujourd'hui, devant les membres du Conseil de la nation, a indiqué, hier, un communiqué du Conseil.

Par Ihsane Ch.

«Le Conseil de la nation poursuit ses travaux en séance plénière, jeudi, le 19 avril, consacrée au vote du projet de loi définissant les règles générales relatives à la poste et aux télécommunications et du projet de loi relatif au commerce électronique», a précisé la source qui rappelle que ces deux projets de loi ont été adoptés, fin février dernier, par les députés de l'Assemblée populaire nationale. Pour rappel, le texte de loi définissant les règles générales relatives à la poste et aux télécommunications fixe les conditions à même de développer et fournir des services de poste et de télécommunications de «qualité», les conditions générales de leur exploitation par les opérateurs et définit, en outre, le cadre institutionnel d'une Autorité de régulation, autonome et indépendante. Cette loi s'applique aux «activités postales et de télécommunications, et ce, y compris la télédiffusion et la radiodiffusion en ce qui concerne la transmission, l'émission et la réception, à l'exclusion du contenu des activités audiovisuelles et des médias électroniques au sens de la loi organique n° 12-05 du 18 safar 1433 correspondant au 12 janvier 2012 relative à l'information». L'Etat veille également à la «sécurité des réseaux de télécommunications, à la continuité et à la régularité des services offerts aux publics, au respect des règles d'une concurrence loyale entre les opérateurs et à l'égard des usagers et clients, à la fourniture conforme aux prescriptions légales et réglementaires du service universel, au respect des prescriptions exigées en matière de défense nationale et de sécurité publique, au respect des principes de la morale, au respect, par les opérateurs, de leurs obligations légales et réglementaires». La loi énonce, en outre, que l'Etat dispose, dans le cadre de ses prérogatives de contrôle de la poste, de «l'usage exclusif du territoire postal et en assure l'exploitation par des opérateurs selon les conditions et modalités d'exploitation définies par les dispositions de cette loi». Dans le cadre de ses prérogatives de contrôle des télécommunications, l'Etat «exerce, conformément aux dispositions constitutionnelles, de la souveraineté sur l'ensemble de son espace hertzien et de l'usage exclusif du spectre des fréquences radio-électriques». Le texte de loi relatif au commerce électronique fixe, quant à lui, les conditions contractuelles du e-consommateur, les informations pour la



Ph.D.R.

constitution du contrat et les informations obligatoires que doit contenir le contrat électronique. Concernant les transactions commerciales transfrontalières, le texte de loi indique que la vente par voie électronique d'un bien ou d'un service par un fournisseur résident à un e-consommateur établi dans un pays étranger, est dispensée des formalités de contrôle du commerce extérieur et des changes, lorsque sa valeur n'excède pas l'équivalent en dinar de la limite fixée par la législation en vigueur. Cependant, le produit de cette vente doit, après son paiement, être porté sur le compte de l'e-fournisseur domicilié en Algérie auprès d'une banque agréée par la Banque d'Algérie, ou auprès

d'Algérie Poste. Lorsque l'achat électronique se fait à partir de l'Algérie par un e-consommateur auprès d'un e-fournisseur établi dans un autre pays et destiné exclusivement à un usage personnel, il est aussi dispensé des formalités du commerce extérieur et des changes lorsque sa valeur n'excède pas l'équivalent en dinar de la limite fixée par la législation en vigueur. Par ailleurs, il est stipulé que les transactions qui sont interdites sont celles portant sur les jeux de hasard, paris et loteries, les boissons alcoolisées et tabac, les produits pharmaceutiques, les produits portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle, industrielle ou commerciale, tout bien ou service prohibé par la

législation en vigueur, ainsi que tout bien ou service soumis à l'établissement d'un acte authentique. De même, est interdite toute transaction par voie électronique des matériels, équipements et produits sensibles définis par la réglementation en vigueur ainsi que tout autre produit ou service pouvant porter atteinte aux intérêts de la Défense nationale, à l'ordre public et à la sécurité publique. Lorsque le paiement est électronique, il est effectué à travers des plateformes de paiement dédiées, mises en place et exploitées exclusivement par les banques agréées par la Banque d'Algérie ou bien Algérie Poste, et connectées à tout type de terminal de paiement électronique

via le réseau de l'opérateur public de télécommunications. Dans le chapitre consacré au contrôle du e-fournisseur et à la constatation d'infractions, le texte indique qu'outre les officiers et agents de la police judiciaire prévus par le code des procédures pénales, sont habilités à constater les infractions aux dispositions de ce texte. En fonction de la nature des infractions, des amendes sont prévues allant entre 50 000 DA et 2 millions de DA, auxquelles s'ajoutent la radiation du registre du commerce, la fermeture du site web, et ce, sans préjudice de l'application de peines plus sévères prévues par la législation en vigueur. I. Ch./APS

Espace/technologie

Signature d'une convention-cadre entre Sonatrach et l'Agence spatiale algérienne

Une convention cadre a été signée mardi soir à Oran, entre le Groupe Sonatrach et l'Agence spatiale algérienne (ASAL), en marge de la 11^e édition des Journées scientifiques et techniques (JST) de Sonatrach. S'inscrivant dans le cadre de la mise en œuvre des orientations visant la promotion de l'outil national de production, la convention a été signée par le président-directeur général de Sonatrach, Abdelmoumen Ould Kaddour et le directeur général de l'ASAL, Oussedik Azzedine. S'exprimant lors d'une conférence de presse, en marge de la cérémonie de signature de la convention, le P-DG de Sonatrach a affirmé que la convention «permettra de renforcer la coordination entre les deux parties à travers l'exploitation des technologies spatiales et leurs applications dans l'élaboration, l'étude et la mise en œuvre des projets de développement des

différentes activités de la compagnie nationale qui bénéficiera, en outre, d'une assistance en matière d'analyse et de prise des décisions adéquates». L'ASAL se chargera en vertu de cette convention de fournir au Groupe Sonatrach des données et images spatiales, des systèmes de communication par satellite ainsi que des prestations de consultation et d'assistance technique nécessaires au renforcement des services de communication par satellite, a-t-on précisé. Des actions de formation et des postes d'emploi sont également prévus dans le cadre de cette convention, ajoute le même responsable, qui a relevé que le Groupe Sonatrach ambitionnait d'atteindre «une prise en charge, par les entreprises algériennes, d'un taux de 40% de son plan de charge dans les prochaines années, ce qui permettra, a-t-il expliqué, de développer

l'économie nationale». Par ailleurs, le P-DG de Sonatrach a annoncé l'organisation, juin prochain, d'une rencontre qui sera consacrée à la présentation du plan de développement de la compagnie nationale pour la période 2018-2022 et à l'exposition de ses différentes réalisations, et ce, en présence d'entreprises locales, publiques et privées, qui pourront prendre connaissance des capacités de réalisation à travers le territoire national. Pour sa part, le DG de l'ASAL a assuré que cette convention était une opportunité pour l'Agence qui s'engage à réaliser des cartes et à soutenir et sécuriser les zones industrielles et les réseaux de transport et d'exploration du pétrole. En matière de télécommunications, l'ensemble des sites relevant de Sonatrach, particulièrement au Sud, seront reliés, a ajouté le même responsable. Anis F.

Air Algérie- CPE

Accord de principe sur le rééchelonnement des dettes

■ Le Conseil des participations de l'Etat (CPE) est parvenu, lors de sa dernière réunion du 28 mars dernier, à un accord de principe avec la compagnie nationale Air Algérie, sur le rééchelonnement de ses dettes, a révélé à Alger le directeur commercial d'Air Algérie, Zouhir Houaoui.

Par Assia D.

Lors d'une intervention durant la journée parlementaire sur le rôle des secteurs des transports et de la poste et des télécommunications dans le développement de l'économie nationale à l'Assemblée populaire nationale, M. Houaoui a précisé que la décision de rééchelonnement des dettes permettrait de réaliser l'équilibre financier de la compagnie et d'entamer la mise en œuvre de son programme de développement à moyen terme. Il a été question également d'examiner la possibilité de contracter un crédit auprès des institutions financières pour le financement du nouveau plan de la compagnie, a indiqué le directeur commercial. Le Conseil des participations de l'Etat a approuvé le paiement de l'indemnité du service public pour couvrir les pertes enregistrées dans le réseau des dessertes intérieures et l'exemption des taxes douanières appliquées aux équipements utilisés notamment dans la maintenance des avions et autres équipements. Ces décisions visent à faire face au «recul» des recettes de la compagnie, en dépit d'une amélioration de sa performance effective, dû à une indemnité financière insuffisante dans le réseau inter-



PHOTO

compagnie nationale s'attèle par ailleurs au développement du service de vente des billets via Internet, grâce à la carte bancaire et la Golden Card, en collaboration avec les instances et les banques nationales. S'agissant du respect des horaires des vols, M. Houaoui a relevé une amélioration du taux d'engagement à près de 70 % en 2017 contre 65 % en 2016, soulignant l'importance de préserver ce rythme pour renforcer la concurrence d'Air Algérie. Pour rappel, Air Algérie a assuré en 2017 le transport de 4,3 millions de voyageurs, soit 67 % du nombre global des passagers en Algérie. Les dessertes françaises représentent à elle seule 58 % de ce bilan. La part de la compagnie a atteint 52 % du marché aérien international qui compte 23 compagnies aériennes concurrentes. Air Algérie a assuré également le transport de près de deux millions de personnes sur les lignes intérieures, selon les chiffres avancés par le responsable qui ajoute que la compagnie nationale a réalisé un chiffre d'affaire de 91 milliards de DA en 2017, soit une augmentation de 3 %. La flotte d'Air Algérie est composée de 59 avions assurant des dessertes vers 43 destinations internationales dans 26 pays, outre 29 destinations locales.

A. D.

ne, à la dépréciation de la monnaie nationale et à un déséquilibre dans les conventions aériennes avec les compagnies étrangères. M. Houaoui a fait savoir que la stratégie de la compagnie à moyen terme reposait sur le renouvellement de la flotte,

le renforcement des capacités de la base de maintenance, l'entrée en service du centre principal de la nouvelle aérogare d'Alger, la numérisation des opérations administratives et des modes opérationnels et la formation des travailleurs. Le respon-

sable a estimé nécessaire de réduire les coûts d'exploitation, d'intensifier la coopération avec les instances et entreprises partenaires, d'améliorer la communication avec les clients et de renégocier les conventions aériennes internationales. La

Pétrole

Réunion du Comité ministériel de suivi Opep/non-Opep à Djeddah

Le ministre de l'Energie, Mustapha Lguitouni, participera à la 8^e réunion du Comité ministériel conjoint de suivi des pays de l'Opep et des pays non-Opep (JMMC) qui se tiendra les 19 et 20 avril courant à Djeddah (Arabie saoudite), a indiqué le ministère dans un communiqué. Cette réunion sera consacrée «aux développements récents du marché pétrolier international» ainsi qu'à l'examen des niveaux de «conformité» des engagements de baisse de la production des pays de l'Opep et producteurs de pétrole non-Opep, a ajouté la même source. Elle sera précédée par la réunion du Comité technique mixte Opep-non Opep. Pour rappel, le JMMC a été créé à la suite de la 171^e Conférence ministérielle de l'Opep tenue en novembre 2016 et de la Déclaration de coopération ultérieure faite lors de la réunion ministérielle conjointe Opep-non Opep tenue en décembre 2016 à Vienne. Lors de la réunion de décembre 2016, onze producteurs de pétrole non-Opep ont coopéré avec les 13 pays membres de l'Opep dans un effort concerté en vue de rééquilibrer le marché mondial du pétrole grâce à un ajustement de la production combinée de 1,8 million de barils par jour. Les 11 pays producteurs de pétrole non Opep concernés par cet accord sont l'Azerbaïdjan, Brunei, Bahreïn, Guinée équatoriale, Kazakhstan, Malaisie, Mexique, Oman, Russie, Soudan et Sud Soudan. Le JMMC est chargé de veiller à

ce que les objectifs de la 171^{ème} Conférence ministérielle de l'OPEP et de la Déclaration de coopération soient réalisés grâce à la mise en œuvre des ajustements volontaires de la production de pétrole des pays Opep et non Opep signataires de l'accord de coopération, rappelle encore le ministère. Ce Comité facilitera également l'échange d'analyses et de perspectives conjointes, ce qui fournira une contribution précieuse à l'évaluation du processus de conformité. Le JMMC est composé de trois pays membres de l'Opep (Algérie, Koweït

et Venezuela) et de deux pays non membres de l'Opep (Russie et Oman). C'est lors de la tenue à Alger de la 170^e réunion extraordinaire de la Conférence ministérielle de l'Opep en septembre 2016 que les pays membres de l'Opep avaient décidé d'ajuster leur production dans un intervalle de 32,5 à 33 mbj et de créer un Comité de haut niveau présidé par l'Algérie en vue d'élaborer les détails de l'accord. Ces détails ont été définis dans une proposition algérienne adoptée lors de la 171^e réunion ordinaire de la

Conférence tenue en novembre 2016 à Vienne. Le haut comité a également tenu des réunions avec des pays non membres de l'organisation. Ces discussions ont abouti à la signature de l'Accord de coopération entre les pays membres de l'Opep et les pays non-Opep participants à la réunion de décembre 2016. A noter, l'Opep et ces partenaires non Opep sont convenus de prolonger jusqu'à fin 2018 leur accord de réduction de la production en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017.

M.A./APS

Mesures de protection de l'économie algérienne

Le FCE et l'UGTA «préoccupés» par l'attitude de l'UE

Le Forum des chefs d'entreprise (FCE) et l'UGTA ont exprimé leur «préoccupation» suite aux déclarations de responsables d'institutions de l'Union européenne sur les mesures engagées par l'Algérie pour faire face au déséquilibre de sa balance des paiements. Le FCE et l'UGTA «expriment leur préoccupation à la suite de déclarations récurrentes de hauts responsables d'institutions de l'Union européenne sur les mesures engagées par l'Algérie pour faire face au déséquilibre important de la balance des paiements et au déficit budgétaire qui menacent sa souveraineté financière et économique», ont indiqué ces deux organisations dans une déclaration commune. A l'évidence,

notent-ils, «ces mesures de protection ne remettent nullement en cause la volonté de l'Algérie de consolider sa coopération économique avec ses partenaires stratégiques dont l'Union européenne fait partie». Cependant, poursuit cette déclaration commune, «eu égard à la conjoncture qui peut produire des conséquences graves sur l'économie nationale, il nous paraît que nos partenaires devraient plutôt appuyer les efforts de l'Algérie tant les réformes introduites sont de nature à renforcer ses performances économiques, et, de façon corollaire, à intensifier le volume de sa coopération internationale». A ce propos, «il est nécessaire de souligner que la montée des protectionnismes dans

dans de nombreux pays dit développés et industrialisés n'a pas provoqué de réaction de cette nature», soulignent le FCE et l'UGTA. Dans ce sens, ils soutiennent que «les actions entreprises par l'Algérie pour protéger son économie ne relèvent nullement d'une volonté de restreindre les échanges commerciaux mais de mieux maîtriser les importations, précisément dans le cadre de son redéploiement économique». «L'Algérie, faut-il le rappeler, a toujours été un partenaire fiable dans ses relations économiques bilatérales et multilatérales pour lesquelles elle a constamment plaidé pour l'application du principe gagnant/gagnant», souligne la déclaration commune.

R.E.

Ecole supérieure de management de Tlemcen

120 participants aux ateliers de l'excellence camp

■ Pas moins de 120 étudiants et étudiantes de plusieurs wilayas du pays prennent part aux ateliers de l'excellence camp, organisés à Tlemcen par le club scientifique de l'Ecole supérieure de management (ESM) de Tlemcen, a-t-on appris du directeur de cet établissement de l'enseignement supérieur, initiés par le club Excellence.

Par Lyes B.

Cet événement scientifique permet, à travers plusieurs activités, aux étudiants (es) de développer leurs compétences en management, en entrepreneuriat et en leadership, a indiqué Sidi Mohamed Sahel, soulignant que l'administration n'assure que la logistique pour cette première opération du genre, dans la perspective de l'ouverture, sur place, d'une maison de l'entrepreneuriat, en plus de l'enseignement d'un module d'entrepreneuriat conformément aux orientations du ministère de tutelle. «Il s'agit-là d'un travail en réseau avec les autres établissements de l'enseignement supérieur dans la wilaya, à savoir l'université Aboubekr-Belkaid, l'Ecole supérieure des sciences appliquées et le centre universitaire de Maghnia, dont nous bénéficions de leurs expériences», a-t-il déclaré, précisant que le but

recherché est d'inculquer aux apprenants l'esprit de l'entrepreneuriat et d'atteindre le monde de l'emploi. Pour cela, le club a invité des professionnels, entre autres, des chefs d'entreprise, des représentants de l'Agence locale de l'emploi (Anem), le chef d'antenne du programme de développement rural PAPENPART et les délégués de wilaya du FCE et de l'association des chefs d'entreprises. Pour sa part, le président du club Excellence (ESM) de Tlemcen, Nadir Benhamed, a indiqué qu'il s'agit là d'un véritable challenge pour ce club, fondé voilà deux ans, précisant que cette activité, préparée depuis six mois, «a pour thématique "l'entrepreneuriat social", afin que les entreprises prennent conscience de leurs missions sociales». Pour M. Benhamed, «le club est un état d'esprit qui sera renforcé, à cette occasion, cinq jours durant, par plusieurs activités dont des conférences, des concours et des workshops, auxquels s'ajouteront des actions de loisirs et de sports, à l'instar d'une course et d'une randonnée écologique». La cérémonie d'ouverture des ateliers a été marquée par les interventions de plusieurs managers et opérateurs qui ont insisté sur l'esprit d'initiative des étu-



diants, à l'instar de la déléguée du FCE, Wafae Bouayad Agha, qui a mis l'accent sur l'activité solidaire de l'organisation patronale, considérée comme un investissement pour les ressources humaines. Le secrétaire de l'association des chefs d'entreprises, Réda Benmansour, a

plaidé, quant à lui, pour l'importance de l'adhésion au mouvement associatif qui constitue un tremplin pour le monde de l'entrepreneuriat, estimant que les relations humaines ne doivent pas être négligées. Enfin, Réda Allel, chef d'antenne du programme PAPENPART Tlemcen,

s'est penché sur l'entrepreneuriat rural comme outil de développement territorial en vue de promouvoir l'emploi en milieu rural. La cérémonie de clôture verra samedi prochain la distribution de diplômes aux participants et encadreurs, a-t-on indiqué.

L. B./APS

Kenchela / Secteur des Ressources en eau 800 millions DA pour la réalisation d'importants projets

LE SECTEUR des Ressources en eau de la wilaya de Khenchela a bénéficié d'une enveloppe financière de 800 millions de dinars dégagée dans le cadre du programme d'urgence spécial pour la prochaine saison estivale, a déclaré le directeur local par intérim du secteur, Ramdhane Bouchaïr. Ce budget réservé par le gouvernement à la wilaya de Khenchela a été décidé au titre d'un programme d'urgence portant réalisation d'importants projets à travers les 21 communes que compte la wilaya pour améliorer l'alimentation des populations en eau potable, soulignant que certains de ces projets seront prêts «durant l'été prochain» et le reste «avant fin 2018 au plus tard». L'objectif est de palier le déficit en alimentation en eau potable (AEP) dont souffrent certaines communes, a encore ajouté M. Bouchaïr, rappelant que le secteur local des ressources en eau œuvre pour assurer une alimentation quotidienne. Il s'agit entre autres, a-t-il détaillé, de la mise à niveau de dix puits anciens et l'équipement de 12 autres infrastructures similaires en plus de la rénovation des réseaux de distribution des eaux potables à travers toute la wilaya et la réhabilitation des stations de pompage.

R.R.

Batna

Achèvement de l'opération du cadastre général des régions rurales

L'opération du cadastre du foncier rural dans 60 communes sur les 61 collectivités que compte la wilaya de Batna a été achevée, a affirmé le directeur local du cadastre, Djamel Mekhloufi. «L'opération a connu un nouveau souffle depuis 2010 grâce aux moyens mobilisés par l'Etat pour accélérer ce processus», a souligné le même responsable en marge du séminaire national de formation des étudiants doctorants sur la «spécialité du code foncier» ouvert lundi à la faculté de droit et des sciences politiques de l'université Batna1. «Le cadastre du foncier urbain de la wilaya de Batna se poursuit», a relevé le même responsable, faisant état du renforce-

ment en 2018 des brigades activant dans ce domaine à travers les grandes villes, à l'instar de Batna, forte de 4 brigades, Barika, Arris et N'gaous, où deux équipes dans chaque région ont été mobilisées pour mener ce travail. Cette opération sera achevée d'«ici à fin 2018 dans les grandes villes notamment», a fait savoir le même responsable, annonçant un cadastre général de toutes les régions de la wilaya (parties rurales et urbaines) d'«ici à 2021». Cinq ingénieurs ont été recrutés récemment pour renforcer l'effectif de la direction de wilaya du cadastre, ce qui contribuera à l'activation de cette opération technique devant donner lieu à l'établissement du

carnet (registre) foncier et la procédure numérique foncière. Les participants à cette rencontre nationale, traitant, entre autres, de la numérisation numérique considérée comme un mécanisme d'assainissement de la propriété foncière privée, ont insisté sur l'importance de la mobilisation des moyens humains et matériels pour une meilleure maîtrise de cette opération et la détermination des contraintes soulevées pour trouver les solutions légales adéquates. Le président du séminaire, Allaoua Houam, a indiqué que cette initiative s'inscrit dans le cadre de la formation des étudiants doctorants spécialisés en la matière.

Hocine A.

Illizi

35 périmètres créés au titre de la concession agricole

Trente-cinq périmètres ont été créés ces dernières années à travers différentes communes de la wilaya d'Illizi dans le cadre de la concession agricole, a-t-on appris de la direction locale des services agricoles (DSA). De ces périmètres totalisant une superficie de 9 567,32 ha, 18 périmètres d'une surface de 3 560 ha ont été accordés aux jeunes promoteurs et 17 autres totalisant 6 007,32 ont été attribués aux investisseurs, a expliqué le DSA, Ahmed

Brahimi. Dans le but de relancer les activités agricoles dans ces régions, des mises en demeure ont été adressées à 63 bénéficiaires des terres dans le cadre de la concession agricole au niveau de la commune d'Illizi en vue d'entamer la réalisation de leurs projets ou de présenter leur dossier conformément à la loi. Le wali d'Illizi, Aïssa Boulehya, a souligné, lors de l'inspection de projets ayant bénéficié du soutien agricole,

que l'Etat œuvre à promouvoir l'investissement agricole pour diversifier l'économie nationale, avant de mettre l'accent sur le nécessaire accompagnement des promoteurs, notamment les sérieux, et de leur faciliter les procédures administratives. Les services de la wilaya sont prêts à dégager des surfaces agricoles supplémentaires pour le développement des activités d'investisseurs ayant fait preuve de réussite dans leurs projets, a-t-il

ajouté. Les activités agricoles, qui ont connu ces dernières années une nette relance, à la faveur de la stratégie prônée par les pouvoirs publics, notamment à travers le soutien agricole, ont été renforcées par ces nouveaux périmètres qui permettront, outre l'extension des surfaces agricoles dans la région, la diversification de la production agricole et la résorption du chômage, a estimé le DSA.

H. K.

Libye

Des signes positifs à même de relancer le processus de paix

■ Le représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la Libye, Ghassan Salamé, a fait état mardi, de signes «positifs» à même de relancer le processus de paix en Libye, en dépit des défis constants.

Par Amel N.

Lors de la réunion de haut niveau de la Commission de l'Union africaine (UA), au niveau ministériel, consacrée à la Libye, Salamé Ghassan a déclaré qu'en dépit des défis constants, il y a plusieurs signes positifs à même de relancer le processus de paix comme la baisse de la violence à travers le territoire libyen, les grands progrès dans l'inscription des électeurs et la participation quotidienne des citoyens à la concertation politique. Le représentant onusien s'est entretenu, en marge de cette réunion, avec le président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, sur les derniers développements de la situation en Libye, mettant en avant «l'importance d'organiser des élections justes et intégrées en Libye, d'accélérer la réconciliation nationale et de renforcer la coopération entre l'ONU et l'UA afin de résoudre la crise libyenne» qui perdure depuis 2011. A cette occasion, M. Faki a apporté son soutien aux efforts du représentant spécial et au plan d'action de l'ONU pour la Libye. A noter que la Mission d'appui des Nations unies en Libye (MANUL) avait lancé de larges consultations publiques à travers le territoire libyen pour permettre aux Libyens de déterminer librement l'avenir du pays dans lequel ils



veulent vivre. L'émissaire onusien a annoncé, en outre, que la MANUL est prête à apporter son soutien au processus du référendum sur la Constitution, une fois le consensus trouvé entre toutes les parties libyennes. M. Ghassan Salamé avait rencontré, lundi à Addis Ababa, plusieurs responsables de l'UA dans le cadre de la préparation de la réunion d'aujourd'hui, à l'instar de l'ambassadeur Ismail Chergui, Commissaire à la paix et sécurité à l'UA avec lequel il a examiné les derniers développements politiques ainsi que la situation sécuritaire dans le sud libyen. Il s'est entretenu, en outre, avec le ministre des affaires étrangères congolais,

Jean-Claud Gakosso sur les questions épineuses de la crise libyenne et les moyens de consolider la réconciliation nationale. Par ailleurs, Ghassan Salamé a examiné avec le commissaire aux affaires sociales de l'UA, M^{me} Amira Elfadil, le dossier de l'émigration clandestine. Le représentant onusien a rencontré, également, les ambassadeurs du Niger à l'UA et en Libye, respectivement Zakariaou Adam Maïga et Hassan Maloune, avec lesquels il a abordé les ques-

tions relatives à l'émigration illégale et le retour des migrants ainsi que la sécurisation des frontières et les efforts de réconciliation en Libye.

Les garde-côtes libyens ont secouru plus de 200 clandestins

Les garde-côtes libyens ont secouru mardi plus de 200 clandestins à bord de deux bateaux pneumatiques au large des côtes occidentales du pays,

selon un responsable local. Les autorités ont «reçu 204 clandestins de neuf nationalités africaines, dont 71 femmes et dix enfants, après qu'ils ont été sauvés par une patrouille de garde-côtes et emmenés à la base navale de Tripoli», a indiqué à Xinhua Hosni Abou-Ayana, porte-parole de la Direction pour l'immigration clandestine. Ils ont ensuite été installés au siège de la Direction à Tripoli, a-t-il ajouté, précisant qu'ils avaient reçu de premiers soins et des services d'hébergement de la part de l'ONG Corps médical international (IMC). La Libye est devenue un point de départ privilégié des clandestins qui veulent traverser la Méditerranée pour se rendre en Europe, profitant du chaos régnant dans ce pays d'Afrique du Nord après le soulèvement de 2011 qui a renversé l'ancien dirigeant Moammar Kadhafi. L'amélioration des conditions météo a favorisé l'augmentation du nombre de bateaux de clandestins entre la Libye et l'Europe, surtout depuis les côtes occidentales de ce pays d'Afrique du Nord. Selon des chiffres officiels, le nombre des clandestins sauvés au large de la Libye au cours du premier trimestre 2018 dépasse les 4 000. **A.N. / APS**

Sahara occidental

Le nouvel accord de pêche UE-Maroc «respectera scrupuleusement» la décision de la CJUE

Elections municipales en Tunisie

La Mission d'observation électorale de l'UE déploie un premier groupe de 28 observateurs

LA MISSION d'observation électorale de l'Union européenne en Tunisie a déployé un premier groupe de 28 observateurs de longue durée dans 24 gouvernorats du pays, a indiqué la Mission dans un communiqué. Les observateurs de longue durée font le suivi de la campagne et de la phase pré-électorale, indique la même source, précisant qu'ils observent également le déroulement du scrutin ainsi que la compilation des résultats au niveau local. A l'invitation de l'Instance Supérieure Indépendante pour les élections (ISIE) et du gouvernement tunisien, l'UE a déployé une mission d'observation électorale en Tunisie, afin d'observer les élections municipales prévues le 6 mai 2018. «Depuis 2011, c'est la troisième fois que l'UE envoie une mission d'observation électorale en Tunisie, ce qui témoigne du soutien continu de l'UE à la transition démocratique tunisienne», souligne-t-on. Dirigée par le chef observateur Fabio Massimo Castaldo, membre du Parlement européen, la Mission est composée d'une équipe cadre de huit experts en matière électorale, arrivée à Tunis le 6 avril, de 28 observateurs de longue durée déployés lundi et de 28 observateurs de courte durée qui les rejoindront début mai dans les régions. Pour l'observation du jour du vote, la Mission sera renforcée par une délégation du Parlement européen et par des diplomates européens de la délégation de l'UE et des Etats membres en poste à Tunis, selon le communiqué. La Mission de l'UE a pour mandat d'effectuer une évaluation approfondie, impartiale et à long terme du processus électoral au regard des normes internationales pour des élections démocratiques. Deux jours après le scrutin, la Mission présentera publiquement dans une conférence de presse ses premières observations et conclusions sur le processus. Le rapport final de la Mission de l'UE sera présenté aux autorités et au public quelques semaines après la proclamation des résultats définitifs, selon la même source. **R.M.**

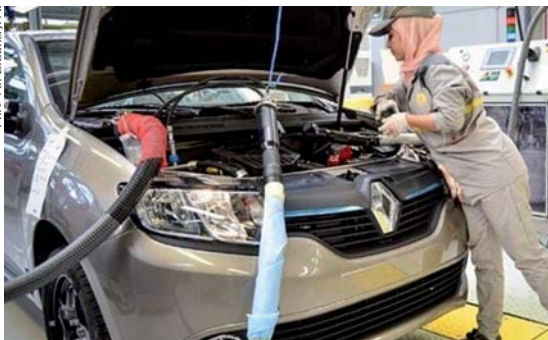
La Commission européenne respectera, lors des négociations sur un nouveau protocole relatif à l'accord de pêche entre l'Union européenne (UE) et le Maroc, la décision de la Cour européenne de justice (CJUE) qui exclut les eaux territoriales sahraouies, affirment des sources sahraouies responsables se référant aux déclarations d'une ministre espagnole. Dans une déclaration à son arrivée à Bruxelles pour participer à la réunion des ministres européens de la Pêche, la ministre espagnole de l'Agriculture et de la Pêche, Isabel Garcia Tejerina, a précisé que le nouvel accord de pêche UE-Maroc «respectera scrupuleusement la décision de la Cour européenne de justice (CJUE) qui a conclu que l'accord en question ne s'applique pas aux eaux territoriales du Sahara occidental», affirmant que les négociations devant être lancées à cet effet «ne portent pas sur la prorogation de l'actuel accord de pêche (qui expirera le 14 juillet 2018) mais concernent un nouvel accord qui tient compte de la décision de la CJUE». La ministre espagnole a souligné que les

négociations sur un nouvel accord de pêche UE-Maroc, auxquelles les ministres européens de la Pêche ont donné leur feu vert lundi, «respecteront scrupuleusement» la décision de la CJUE qui a conclu que ledit accord «ne s'applique pas» au Sahara occidental et à ses eaux territoriales car il s'agit d'un territoire occupé par le Maroc. Les ministres européens de la Pêche, réunis lundi à Bruxelles, ont donné leur feu vert au lancement des négociations avec le Maroc sur un nouvel accord de pêche entre les deux parties «à condition que le nouvel accord tienne compte de la décision de la CJUE relative au Sahara occidental». Suite à la décision des ministres européens de la Pêche, le Front Polisario a mis en garde, dans un communiqué, contre toute tentative du Conseil de l'UE ou de la Commission européenne de passer outre la décision de la CJUE et du droit du peuple sahraoui à sa souveraineté sur ses ressources par l'inclusion des eaux territoriales du Sahara occidental dans des accords avec l'occupant marocain. Le Front Polisario a rappelé les deux

décisions de la CJUE rendues, respectivement, le 21 décembre 2016 et le 27 février 2018 et qui affirment que «le Maroc n'a aucune autorité pour conclure des accords internationaux applicables au Sahara occidental». «Par conséquent, toute tentative de passer outre la décision de la CJUE est une violation flagrante du Droit international et de la Justice européenne qui soulève de sérieuses questions quant à l'engagement de l'UE en faveur d'un règlement pacifique de la question du Sahara occidental sous les auspices des Nations unies», a ajouté la même source. Le Front Polisario a, à cet égard, mis en garde les entreprises européennes contre «les risques juridiques graves» auxquels elles s'exposeraient si elles décidaient de faire des affaires dans le cadre de ces accords illégaux entre l'UE et le Maroc, rappelant que la CJUE a clairement souligné que «la seule manière de négocier un accord sur le Sahara occidental consiste à obtenir le consentement du peuple sahraoui, par l'intermédiaire de son seul représentant légitime, le Front Polisario». **Sara.H.**

Importation des collections CKD/SKD

Nette hausse de la facture



Page animée par Ali Zidane/ A

La facture d'importation des collections CKD/SKD destinées à l'industrie de montage des véhicules (toutes catégories) a connu une nette augmentation sur les deux premiers mois de 2018 par rapport à la même période de 2017. Les importations des CKD/SKD, destinées à l'industrie de montage des véhi-

cules de tourisme et ceux de transport de personnes et de marchandises, se sont chiffrées à 449,1 millions de dollars entre début janvier et fin février 2018, contre 219,5 millions de dollars sur la même période de 2017, en hausse de près de 230 millions de dollars (+104%).

Quant à la facture d'importation des véhicules finis (Véhicules de tourisme et ceux de transport de personnes et de

merchandises), elle est passée à 20,5 millions de dollars sur les deux premiers mois 2018 contre 136,8 millions de dollars à la même période 2017.

Le nombre global des véhicules finis importés (toutes catégories) a été de 536 unités en janvier-février 2018 contre 10 327 unités sur la même période de 2017. Ainsi, la facture globale d'importation des collections CKD/SKD et des Véhicules finis (toutes catégories) a augmenté à 469,6 millions de dollars sur les deux premiers mois de 2018 contre 356,3 millions de dollars sur la même période 2017, avec une prédominance des CKD/SKD (95% de la facture globale).

Concernant la facture d'importation des collections CKD/SKD servant au montage des Véhicules de Tourisme, elle a bondi à 398,29 millions de dollars sur les deux premiers mois de 2018, contre 187,63 millions de dollars à la même période de 2017, en hausse de 210,66 millions de dollars (+112%).

Quant aux véhicules de tourisme finis importés, la facture a été de 4,85 millions de dollars contre 42,6 millions de dollars. Le nombre des véhicules de tourisme finis importés a été de 102 voitures en janvier-février 2018 contre 3 596 voitures sur la même période de 2017.

A noter que ces véhicules de tourisme importés représentent le reliquat de ceux qui avaient été commandés dans le cadre des licences 2016, sachant qu'aucune licence d'importation n'a été octroyée en 2017 et 2018. Ainsi, la facture d'importation globale des véhicules de tourisme finis et des collections CKD destinées à l'industrie de monta-

ge de ce type de véhicules a grimpé à 403,14 millions de dollars sur les deux premiers mois de 2018, contre 230,2 millions de dollars à la même période de 2017, en hausse de près de 173 millions de dollars (+75%), détaille la même source.

Pour la facture d'importation des collections CKD des véhicules de transport de personnes et de marchandises, elle a augmenté à 50,81 millions de dollars sur les deux premiers mois de 2018 contre 31,86 millions de dollars à la même période de 2017, en hausse de près de 19 millions de dollars (+60%).

SOVAC PRODUCTION

Une délégation de sénateurs tchèques en visite à l'usine de Relizane



En visite officielle au Conseil de la nation, la semaine dernière, une délégation du Sénat tchèque a visité la fin de semaine dernière, l'usine SOVAC PRODUCTION. La délégation a été conduite par le vice-président du Sénat de la République tchèque, Ivo Bábek, l'ambassadeur de la République tchèque à Alger, Martin VAVRA et par Tahar Khellil, vice-président du Conseil de la nation. Cette visite est intervenue dans le cadre de l'encouragement de la coopération commerciale et économique des deux pays et la volonté des parlementaires à accompagner les deux gouvernements de leurs pays respectifs et les encourager dans cet échange.

C'est ainsi que les sénateurs tchèques se sont intéressés à l'ensemble du projet de SOVAC PRODUCTION et sa portée sur l'économie algérienne et sur le développement de l'industrie automobile. Après une visite dans l'enceinte de l'usine et les explications fournies par les responsables de SOVAC PRODUC-

TION, les sénateurs tchèques se sont félicités de la mise en place de cette usine dans des délais records et ont apporté leur soutien pour les prochaines phases de l'usine qui consistent à développer le CKD et la sous-traitance.

Les sénateurs tchèques se sont également intéressés à l'emploi, la formation et le système social appliqué par SOVAC PRODUCTION au profit de ses employés. «Nous souhaitons voir SOVAC PRODUCTION prendre la dimension d'un village automobile où toutes les familles de Relizane puissent un jour avoir un membre à l'intérieur de cette usine, comme c'est le cas à l'usine ŠKODA, à Mlada Boleslav», a déclaré le vice-président du Sénat de la République tchèque, Ivo Bábek. Cette visite a par ailleurs été achevée par un déjeuner offert par M^{me} le wali de Relizane, à la Résidence de la wilaya, au profit de cette délégation du Sénat de la République tchèque.

Groupe IVAL

Pack MHENNI: Remise de 25% sur la filtration et la vidange IVECO

DU 15 AVRIL AU 15 JUILLET 2018

SUPER PROMO
FILTRATION ET VIDANGE

REMISE DE 25%

PACK MHENNI
SERVICE APRES-VENTE
IVECO

+

DES CADEAUX
A GAGNER
CHAQUE SEMAINE

WWW.IVAL.DZ

Afin d'avantager et de privilégier ses partenaires et d'assurer ainsi la continuité de ses offres, le service après-vente (SAV) d'IVAL propose une promotion attrayante durant les trois mois à venir. Cette nouvelle action est destinée à la filtration et à la vidange de la gamme IVECO. A partir du 15 avril et jusqu'au 15 juillet, les clients et partenaires d'IVAL auront le privilège de bénéficier d'une remise très intéressante allant à 25 % sur la filtration et la vidange de toute la gamme d'IVECO. Cette nouvelle gratification commerciale est orientée vers le consommable, elle objecte à développer davantage la stratégie de fidélisation des clients-partenaires. En plus de cette réduction spéciale de 25 %,

l'offre inclue un tirage au sort hebdomadaire afin de gagner plusieurs variétés de cadeaux.

Ateliers Mobiles au menu

La particularité de cette offre comprend l'utilisation des ateliers mobiles pour venir et se déplacer auprès des clients particulièrement ceux avec une flotte conséquente. Egalement, le réseau d'ival éparpillé sur l'ensemble du territoire national, sera d'un apport grandissant pour la réussite de cette opération. Possibilité de prise du RDV en ligne. Afin de bénéficier de cette réduction, les clients ont le choix de réserver leur rendez-vous sur notre plateforme numérique WWW.IVAL.DZ, ou de passer directement dans nos différents ateliers.

Salon international BATIMATEC

Participation du GH Komatsu

Participation du GH Komatsu au 21^e Salon international BATIMATEC GH Komatsu filiale du Groupe Hasnaoui, sera présente au 21^e Salon international du Bâtiment des Matériaux de Construction et des Travaux Publics (BATIMATEC) qui se déroulera au Palais des expositions d'Alger (Safex) du 22 avril au 26 avril 2018 au niveau de l'espace extérieur du pavillon central. GH KOMATSU, représentant officiel de KOMATSU et DYNAPAC, y présentera une large gamme diversifiée d'engins de travaux publics. La marque Komatsu compte marquer sa présence en dévoilant ses produits phares comme la pelle sur chenille PC 350, la niveleuse GD 705-5 dotée d'une technologie avancée ou encore les rétrochargeurs WB93-5 et chariots élévateurs FD30-17 et FD50-10. GH Komatsu présentera également son outil «XCENTRIC RIPPER» pour les pelles hydrauliques de 07 à 150 tonnes et qui

est conçu pour les travaux d'extractions et brise roches. Cet outil est désigné comme une alternative au marteau hydraulique dans certaines applications clés avec une performance exceptionnelle, doté d'une conception mécanique innovante et qui répond aux exigences

les plus élevées. La volonté du Groupe Hasnaoui est de répondre au mieux aux besoins de ses clients en enrichissant sa gamme avec des engins et outils des plus innovants et plus performants afin de satisfaire au maximum ses clients.



Prix Best Cars

PEUGEOT 308 et 308 haut la main

Le jury des lecteurs de l'Automobile Magazine a élu le PEUGEOT 308 meilleur SUV compact et la PEUGEOT 308 meilleure compacte lors de la 24^e édition des prix Best Cars. Ces trophées confirment le succès commercial des deux sochaliennes.

Le SUV PEUGEOT 308 remporte le prix Best Car du meilleur SUV compact pour la deuxième année consécutive. C'est le 42^e prix reçu pour le SUV du Lion, détenteur du Car of the Year 2017. Plus de 235 000 PEUGEOT 308 ont été immatriculées en Europe dont 111 000 en France depuis son lancement fin 2016. En France, la PEUGEOT 308 est sur le podium des véhicules particuliers les plus vendus avec une part de marché de

4% en 2018. Avec 83% de finitions Allure, GT Line et GT choisies par les clients européens en 2018, la PEUGEOT 308 contribue à la montée en gamme de la marque.

La PEUGEOT 308, restylée en juin 2017, décroche le prix Best Car de la meilleure compacte pour la 5^e année consécutive, portant à 40 le total de ses distinctions. Près de 800 000 PEUGEOT 308 Berlins et SW ont été vendues en Europe depuis son lancement fin 2013. En France, la PEUGEOT 308 est leader du segment des berlines compactes et représente 3% du marché des véhicules particuliers en 2018.



Liban

Fièvre électorale, neuf ans après les dernières législatives

■ Affiches, débats télévisés, querelles entre voisins : le Liban est conquis par la folie de la campagne électorale, à l'approche de son premier scrutin législatif en près d'une décennie.

Par Rosa C.

Les enjeux sont de taille : les élections du 6 mai seront le premier test pour une nouvelle loi électorale, adoptée en 2017 après des années de tractations entre les différentes forces politiques. Les dernières législatives remontent à juin 2009. A trois reprises, les 128 parlementaires avaient prorogé leur mandat, invoquant le risque d'un débordement de la guerre en Syrie voisine et la nécessité d'amender la loi électorale.

La nouvelle législation est désormais basée sur la proportionnelle, contre un scrutin uninominal majoritaire auparavant, permettant ainsi aux indépen-

dants et petits partis d'espérer une entrée dans le prochain Parlement. «C'est une nouvelle expérience électorale pour le Liban», estime Imad Salamey, professeur de sciences politiques à l'Université libanaise américaine, à Beyrouth.

Les élus choisiront le prochain Premier ministre et voteront sur des questions financières, politiques et sociales majeures. «Les enjeux sont importants en raison de l'équilibre délicat entre les différents groupes confessionnels du pays», poursuit M. Salamey. La répartition des sièges au Parlement est régie par un subtil partage confessionnel entre les différentes communautés religieuses, dans le cadre de la pari-

té islamo-chrétienne exigée par la Constitution, à la suite de la guerre civile (1975-90). Dans le pays de quatre millions d'habitants, les trois plus hautes fonctions de l'État sont ainsi attribuées à un chrétien maronite, un musulman sunnite et un musulman chiite. Ces législatives devraient parachever un processus de stabilisation, dans un pays resté plus de deux ans sans chef d'État, mais qui avait finalement élu en octobre 2016 le président Michel Aoun, avant de se doter dans la foulée d'un gouvernement d'union nationale. Les 917 candidats répartis en 77 listes ont souvent lancé leur campagne par des meetings exubérants. Sur les autoroutes et à Beyrouth, les grands portraits de politiciens chevronnés, dont le Premier ministre Saad Hariri, côtoient ceux de néophytes. Les chaînes locales se disputent les candidats, allant jusqu'à leur proposer 6 000 dollars par minute d'antenne. Pour des experts, le nouveau système électoral pourrait briser la bipolarité du paysage politique, longtemps divisé entre un camp pro-iranien, dit du «8 mars», mené par le mouvement chiite du Hezbollah, et l'autre pro-saoudien, le «14 mars», chapeauté par le courant de Saad Hariri. Les partis sont «pragmatiques» dans leurs alliances, affirme M. Salamey. Quand leur intérêt l'impose, ils forment des listes communes dans une circonscription, et se concurrencent dans une autre. Le seul à ne pas s'allier à ses rivaux est le puissant Hezbollah,



qui jouit d'une forte popularité dans le sud et l'est du pays mais est considéré comme un mouvement «terroriste» par les États-Unis. «D'un point de vue occidental, il existe des craintes que le Hezbollah ne remporte un large nombre de sièges, faisant de tout gouvernement formé à l'issue du scrutin un gouvernement "Hezbollah"», reconnaît M. Salamey. Quelque 3,6 millions d'électeurs sont appelés aux urnes et, pour la première fois, la vaste diaspora libanaise est autorisée à voter. Des dizaines de milliers de Libanais à travers le monde se sont inscrits. Auparavant, les électeurs pouvaient créer leur propre liste en sélectionnant des candidats individuels. Désormais, ils ne pourront choisir qu'entre des listes fixes pré-établies. Le nouveau système accorde un vote préfé-

rentiel : un coup de pouce supplémentaire qu'ils peuvent accorder à leur candidat préféré.

La nouvelle loi a incité des candidats en dehors du landerneau politique traditionnel à unir leurs forces et présenter un nombre record de candidatures, comme l'écrivaine Joumana Haddad, membre de la liste «Libaladi» (Pour mon pays).

«Cette nouvelle loi électorale, malgré ses nombreux défauts, permet à une petite groupe d'indépendants de percer dans l'hémicycle», assure M^{me} Haddad.

Pour Ibrahim Saleh, ex-dignitaire musulman qui vote à Tripoli (nord), deuxième ville du pays, la bataille s'annonce ardue.

Les candidats à Tripoli et dans le nord comprennent des millionnaires sunnites, une liste entièrement féminine et d'anciens militaires. R. C.



Points chauds

Principes

Par Fouzia Mahmoudi

Sans surprise, Bruxelles publie cette semaine un rapport où elle déplore que des années d'efforts en vue d'une entrée de la Turquie au sein l'Union européenne aient été perdues car le régime turc s'est éloigné des principes régissant les droits de l'homme, la liberté de la presse et l'indépendance de la justice. Une manière détournée pour l'exécutif européen de geler le processus d'adhésion de la Turquie. La Commission européenne a ainsi adressé à la Turquie l'un de ses rapports les plus critiques depuis que le gouvernement turc a entamé un processus d'adhésion au bloc communautaire, indiquant des responsables européens. La Commission a publié son rapport annuel cette semaine à Strasbourg pour évaluer l'avancement des candidatures de la Turquie et d'autres pays qui prétendent rejoindre l'Union européenne. Des extraits du rapport, publiés dans le journal allemand *Welt am Sonntag*, montrent que la Commission estime qu'il n'existe pas de base à l'ouverture de négociations sur les nouveaux aspects de l'adhésion à l'UE. En clair, l'exécutif européen prend acte du gel du processus concernant la Turquie. Le ton du rapport est dans la lignée de celui que la Commission utilisait dans son évaluation de 2014, en particulier sur la remise en cause importante des libertés fondamentales comme la liberté d'expression et le droit à un procès équitable. Les Européens avaient fait part de leur inquiétude concernant le respect de la justice turque lors du rapport de 2014. Le président turc Recep Tayyip Erdogan a quant à lui affirmé le mois dernier que son pays restait déterminé à adhérer à l'Union européenne. Il estime que les purges actuelles sont nécessaires pour combattre les menaces contre la sécurité nationale. Toutefois, Berlin de son côté ne veut pas geler les discussions avec Ankara, a annoncé mardi le chef de la diplomatie allemande. Une position qui n'est pas partagée par son homologue autrichien. Le ministre allemand des Affaires européennes a plaidé pour la poursuite des négociations d'adhésion avec la Turquie, malgré l'absence de progrès et les craintes de dérive autocratique à Ankara. «C'est à ceux qui sont aux affaires en Turquie de décider s'ils veulent adhérer aux valeurs européennes communes. Je suggère qu'on ne claque pas la porte. Ce serait adresser un signal négatif à ceux qui, en Turquie, restent attachés aux valeurs européennes», a estimé Michael Roth, à son arrivée à Luxembourg pour une réunion avec ses homologues de l'UE. Gernot Blümel, chef de la diplomatie autrichienne, a en revanche plaidé pour l'arrêt du processus. «Nous ne pensons pas que la Turquie doit adhérer à l'Union européenne», a-t-il déclaré. La Commission européenne doit publier prochainement son rapport sur les négociations d'adhésion, qui sera vraisemblablement le plus critique depuis l'ouverture des discussions, en 2005. Mais Berlin et la direction de l'UE ne sont pas les seuls à être concernés par la question et depuis plus d'une dizaine d'années de nombreux rapports ont démontré que les opinions publiques européennes étaient généralement défavorables à l'adhésion de la Turquie, nonobstant l'insistance de certains de leurs dirigeants, le comportement des autorités turques et l'obstination stérile d'Erdogan.

F. M.

Moyen-Orient

L'Iran n'a «aucune intention d'agresser ses voisins», dit Rohani

L'Iran n'a «aucune intention d'agresser» ses voisins mais continuera de produire «toutes les armes» dont il a besoin pour assurer sa défense, a déclaré hier le président Hassan Rohani. «Nous voulons être un bon voisin et que vous soyez de bons voisins pour nous», a déclaré le président iranien à l'adresse des pays du Moyen-Orient lors d'un discours à Téhéran à l'occasion de la Journée de l'armée iranienne.

«Nous n'avons aucune intention de vous agresser», a-t-il affirmé, ajoutant que l'Iran n'avait «aucun besoin d'attaquer» un autre pays. «Nous sommes un grand pays doté d'immenses ressources, nous sommes une grande nation civilisée et au cours des dernières dizaines ou certaines d'années, l'Iran n'a agressé aucun de ses voisins ou des pays de sa région», a encore déclaré M. Rohani. Engagé en Syrie – au côté de Bachar al-

Assad – et en Irak – au nom de la lutte contre le groupe État islamique –, ainsi que dans une lutte d'influence régionale avec l'Arabie saoudite, l'Iran est accusé par Washington, Ryad, et les Occidentaux de déstabiliser le Moyen-Orient. De son côté, Téhéran accuse régulièrement les Occidentaux d'être la cause de tous les maux dans la région par leur politique «impérialiste» et leur soutien à Israël. «Nous disons au monde que nous produirons toutes les armes dont nous avons besoin, quel que soit l'avis des nations étrangères sur les programmes d'armement iraniens», a encore déclaré M. Rohani alors que les Occidentaux cherchent à faire pression sur Téhéran pour le contraindre à brider son programme balistique. «Nous voulons des relations amicales et fraternelles avec nos voisins et nous leur disons : nos armes, nos équipements, nos missiles,

nos avions et nos chars ne sont pas dirigés contre vous, mais sont un moyen de dissuasion», a-t-il affirmé.

«Seuls la négociation politique et un comportement pacifique permettront de régler les problèmes de la région», a-t-il encore dit. En concluant un accord international sur le nucléaire iranien en juillet 2015, Téhéran a accepté de brider son programme nucléaire controversé afin d'offrir au monde des garanties sur le fait qu'il ne cherche pas à se doter de l'arme atomique, en échange de la levée de sanctions internationales qui asphyxiaient son économie. Cet accord est aujourd'hui remis en cause par les États-Unis, qui le jugent insuffisant et menacent de s'en retirer dès le mois de mai à moins que les Européens ne parviennent à convaincre Téhéran d'apporter les garanties supplémentaires demandées par Washington.



Ouverture du Salon international de la créativité à Alger

Douze pays africains au rendez-vous

■ Le quatrième Salon international de la créativité s'est ouvert mardi à Alger, avec la participation de créateurs de douze pays africains dont le Mali en invité d'honneur, représenté à travers le Bureau malien des droits d'auteur (Bumda). Organisé par l'Office national des droits d'auteur (Onda), le salon accueille pour la première fois des créateurs de pays africains et des représentants de sociétés de droits d'auteur de Tunisie, de France et du Mali.



Par Abla Selles

Accompagné des ministres de la Communication, Djamel Kaouane et de

l'Education nationale, Nouria Benghebrat, ainsi que la ministre de la Culture malienne, N'diaye Ramatoulaye Diallo, le ministre de la Culture, Azzedine Mihoubi, a visité les différents

stands du Salon international de la créativité qui s'est ouvert mardi à Alger, avec la participation de créateurs de douze pays africains.

Des établissements culturels

publics comme l'Office Riad El-Feth (Oref), le Centre national du cinéma et de l'audiovisuel (Cnca) et l'Agence algérienne pour le rayonnement culturel (Aarc) participent à la manifestation, en plus d'associations culturelles et de maisons d'édition algériennes.

Le programme artistique de l'édition 2018 comprend des concerts de musique de groupes algériens qui devront se partager la scène du Palais de la Culture Moufdi-Zakaria avec des troupes musicales venues d'Afrique subsaharienne.

Des rencontres thématiques sur l'art, la littérature et les langues figurent également au programme.

L'écrivain franco-algérien Anouar Benmalek animera aux côtés de l'écrivain et conteur malien Ousmane Diarra une rencontre sur «Les langues anciennes dans la littérature», alors que le plasticien Hellal Zoubir, commissaire du salon, devra animer avec l'écrivain et

critique d'art ivoirien, Yacouba Konaté, une conférence sur le thème de l'art en Afrique.

Les droits d'auteur seront également au menu de cet événement qui prévoit une rencontre sur la copie privée (taxe forfaitaire reversée aux artistes pour compenser les pertes occasionnées par l'utilisation privée de leurs œuvres), animée par la vice-présidente de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (Ompi), Sylvie Forbin, aux côtés d'experts de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (Cisac), organisation non gouvernementale dont l'Algérie est membre.

Le 4^e Salon international de la créativité se poursuit jusqu'au 21 avril.

A. S.

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Musée des beaux-arts d'Alger

Jusqu'au 15 mai :

Les œuvres de quatre artistes peintres turcs exposées sous le thème «L'amitié par leurs couleurs».

Galerie d'arts Ezzou'art du Centre commercial & de loirs de Bab-Ezzouar (Alger)

Jusqu'au 21 avril :

Exposition macrophotographie «Emeraude» de l'artiste photographe Chafia Loudjici.

Centre Culturel Mustapha-Kateb (5, rue Didouche-Mourad, Alger)

Jusqu'au 20 avril :

Exposition individuelle de peinture de l'artiste peintre Nadia Yahiaoui Khelifi.

Galerie d'Art Asselah-Hocine (39, rue Asselah-Hocine, Alger)

Jusqu'au 20 avril :

Exposition individuelle de peinture de l'artiste peintre Mohamed Boucetta.

Galerie des Ateliers Bouffée d'Art (Résidence Sahraoui, Les Deux Bassins, Ben-Aknoun, Alger)

Jusqu'au 28 avril :

Exposition-vente de l'artiste peintre Youcef Hafid.

Galerie Dar El-Kenz (Chéraga, Alger)

Jusqu'au 21 avril :

Exposition «Nostalgie» de l'artiste plasticien Ilyes Belkaid.

Galerie d'Art Mohamed-Racim (5 avenue Pasteur, Alger)

Jusqu'au 30 avril :

Exposition individuelle de peinture de l'artiste peintre Nordine Mokkedes, sous le thème «Les pixels dans la peinture».

Festival de l'antique ville de Sedrata Coup d'envoi de la deuxième édition

De nombreuses activités sont au menu du 2^e Festival de l'antique ville de Sedrata (sud-ouest de Ouargla), qui a débuté mardi soir à la maison de la culture Moufdi-Zakaria.

La cérémonie d'ouverture de cette manifestation culturelle, lancée par les autorités locales à la veille du mois du patrimoine (18 avril-18 mai), a été marquée par un spectacle de troupes folkloriques sous les salves de baroud, en présence d'un public nombreux, outre la projection d'un documentaire sur l'histoire de Sedrata.

La séance d'ouverture du festival a été marquée par la présentation d'une communication de l'enseignant Messaoud Mezhoudi sur la «la vie culturelle à Wardjilane (ancienne Ouargla) et Sedrata, pendant le Moyen-Age». S'étalant sur quatre jours

(17-20 avril), ce festival, placé sous le signe «Sedrata : héritage, histoire et civilisation pour tous», constitue une opportunité non seulement pour contribuer à faire connaître la richesse du patrimoine ancestral local, dont l'histoire de cette ville antique et son cachet urbanistique, mais aussi le patrimoine ksourien en général, et ce, avec la participation d'une pléiade d'enseignants et de chercheurs nationaux représentant différentes universités du pays ainsi que de Tunisie.

Plusieurs conférences sont programmées, à l'instar de celles intitulées «Le rôle des oulémas et ksour du M'zab dans la propagation des connaissances d'historiens», «Les ksour du Sahara algérien dans les études scientifiques et académiques», «Les relations sociales et culturelles entre Oued-M'ya (Ouargla) et

Oued M'zab» et «Le système ksourien et oasien et son rôle dans le développement de la région du Touat entre le IX^e siècle et le XIX^e siècle». Ce rendez-vous culturel sera une occasion d'organiser une sortie dans cette zone archéologique classée patrimoine national, ainsi que dans d'autres sites historiques, tels que le vieux ksar de Ouargla, la région du Cheikh Amar Abdelkafi et la zouaïa El-Kadiriya.

La 2^e édition de ce Festival national et les 6^{es} journées d'étude sur l'antique Sedrata en particulier et les ksour du Sahara en général, visent à valoriser et préserver le patrimoine (matériel et immatériel) de cette région, et identifier et à protéger ce repère archéologique contre les extensions urbaines ainsi que contre le vol et les actes de vandalisme, selon le commissaire du festival,

D' Salah Khennour.

Il s'agit, en outre de contribuer à donner une impulsion au tourisme saharien, notamment à travers les sorties et le scoutisme, a-t-il ajouté. Remontant au 10^e siècle, la ville de Sedrata (Isedraten en tamazight) a été fondée par les Rostomides fuyant de Tihert (actuelle Tiaret) et qui s'y sont installés sur une période de trois siècles, tout près de l'ancienne Wardjilane (actuelle ville de Ouargla), selon des recherches historiques.

Fouillée par des archéologues étrangers et nationaux, entre 1878 et 1997, cette cité saharienne, dont une grande partie est ensevelie aujourd'hui sous le sable du fait d'aléas naturels, a connu une véritable civilisation, perceptible à travers plusieurs manuscrits et vestiges.

D. R.

Festival national étudiantin d'arts plastiques à Tlemcen

La sixième édition clôturée

La sixième édition du Festival national étudiantin d'arts plastiques, dédié à l'amazighité et à la femme, s'est clôturé mardi soir à la faculté de médecine de l'université «Abou-Bekr-Belkaid» de Tlemcen en honorant les trois lauréats du concours d'arts plastiques et de la photographie.

Lors de la cérémonie de clôture de cette manifestation organisée par le Mouvement de solidarité nationale étudiantine de l'université de Tlemcen du 2 au 17 avril, sous le patronage du

Haut commissariat à l'amazighité (HCA), des œuvres artistiques réalisées par 67 étudiants de 33 wilayas du pays ont été présentées, dont des tableaux d'arts plastiques et des photos sur le thème de l'amazighité.

La première place en arts plastiques a été remportée par l'étudiant Abdelhafedh Kezlan de l'université d'Alger. L'étudiant Bellout Mohamed Amine de l'université de Batna s'est adjugé le prix en photographie. Des prix d'encouragement ont été décer-

nés à des étudiants ayant participé avec des œuvres en sculpture, céramique, caricature et calligraphie arabe.

Le jury, composé d'universitaires du pays spécialistes en beaux-arts, a axé l'évaluation des œuvres exposées lors de ce concours sur le respect du thème, la valeur esthétique du tableau, la maîtrise de la technique et la manière de présenter.

La cérémonie de clôture a été marquée aussi par des spec-

tacles de théâtre et de musique d'étudiants des wilayas du pays.

Cette manifestation culturelle a vu l'organisation des ateliers de tableaux avec la réalisation de 25 tableaux sur le thème de l'amazighité, une exposition des métiers manuels des étudiants de l'université de Béchar et une autre de manuscrits du Centre national des manuscrits de Béchar, a indiqué le commissaire du festival, Oumiloud Mimoune.

M. K.



Match MCO-CRB Le chef de sûreté de wilaya d'Oran réfute l'envahissement de terrain

LE CONTRÔLEUR de police, chef de sûreté de wilaya d'Oran, Salah Nouasri, a affirmé mardi à la presse qu'il n'y a pas eu d'envahissement de terrain par les supporters lors du dernier match de football ayant opposé vendredi dernier le MC Oran et le CR Belouizdad. M. Nouasri, qui s'exprimait lors d'un point de presse organisé au siège de la sûreté de la wilaya d'Oran, a expliqué qu'il s'agit plutôt d'intrusion. «*Seuls trois mineurs sont entrés sur le terrain et il n'y a pas eu d'envahissement*», a-t-il déclaré. Le match s'est déroulé dans des conditions du «*moins maîtrisables*», a-t-il fait observer, signalant qu'il n'y a pas eu de blessés et de grands dégâts à l'exception de l'enregistrement de deux abribus saccagés, tout en remerciant les citoyens des quartiers mitoyens au stade, à savoir El Hamri, Ibn Sina (ex-Victor Hugo) Ghoualem (ex-Médion) pour «*leur civisme*».

Handball/Championnat d'excellence (1^{re} phase) Le MCO souffre, l'ESA triomphe

LES DEUX clubs d'Oran évoluant dans le championnat d'excellence de handball, le MC Oran et l'ES Arzew, ont connu des fortunes diverses lors de la première phase de ce championnat qui s'est achevé mardi avec le match retard C Chelghoum Laïd-ES Arzew. En effet, si l'ES Arzew a réussi à valider son billet pour les «*Play-off*», avant même de disputer son ultime rencontre de cette première phase, le MCO, lui, se contentera de disputer les «*Play-down*». «*Notre objectif a été atteint à 100%, car notre ambition cette saison était d'assurer notre maintien parmi l'élite. Notre qualification aux "Play-off" est une juste récompense pour mes jeunes joueurs*», a déclaré le président de la section handball de l'ES Arzew, Amine Benmoussa. «*Si nous allons terminer à la quatrième place de notre groupe A, et décrocher par là même le dernier billet pour les "Play-off" de cette poule, c'est en raison du manque d'expérience de la majorité de nos joueurs et aussi la fatigue qui a gagné notre effectif, surtout après sa participation à la Coupe arabe des clubs en mars*

«*La police a fait son travail et peut-être mieux en maîtrisant la situation*», a-t-il soutenu, soulignant que le dispositif mobilisé à l'occasion de ce match a été pour la protection des personnes et des biens. «*Malheureusement, au moment de l'évacuation des supporters, il y a eu des jets de pierres et un vol au niveau des vestiaires des arbitres*», a-t-il déploré, saluant le comportement des nombreux supporters oranais ayant fait preuve, selon lui, de retenue et de sagesse malgré l'enjeu de la rencontre. La Ligue de football professionnel (LFP) avait annoncé mardi sur son site officiel que le MC Oran (Ligue 1 Mobilis) a écopé de quatre matchs à huis clos, dont deux avec sursis avec suspension de terrain, pour «*envahissement du terrain et jets de projectiles*» ayant entraîné l'arrêt de la partie à la 81^e minute de jeu à domicile face au CR Belouizdad (0-2).

dernier en Tunisie», a-t-il ajouté. Selon le même responsable, à cause de cet aléa, son équipe s'est retrouvée dans l'obligation de faire l'impasse sur la Coupe d'Algérie en déclarant forfait pour le match des 16^e de finale. L'ESA disputera ce mardi (15h00) son dernier match de la première phase en rendant visite au C Chelghoum Laïd, un rendez-vous pour lequel les gars de la ville pétrochimique vont se présenter avec un effectif composé essentiellement des joueurs de l'équipe juniors, a-t-on appris de même source. Et si l'ESA a réussi son pari, son voisin, le MCO est en train de signer une autre saison sombre. L'équipe, qui avait par le passé fait honneur au jeu à sept algérien sur la scène arabe et africaine, ne voit toujours pas le bout du tunnel. La première phase du championnat a été marquée dans la maison des Rouge et Blanc par des interminables problèmes financiers ayant même conduit les joueurs à boycotter un match.

Retrait de la délégation de gestion à la LFP Le recours de Kerbadj au tribunal administratif d'Alger rejeté

La Fédération algérienne de football (FAF) a annoncé ce mardi que le Tribunal administratif d'Alger a débouté l'ancien président de la Ligue de football professionnel (LFP) Mahfoud Kerbadj, et ce, suite à l'action qu'il avait engagée contre la FAF pour annuler la convention signée entre les deux parties (FAF et LFP) en 2011. «*Cette décision fait suite à celle déjà prise en faveur de la FAF par le Tribunal algérien de règlement des litiges sportifs (TARLS) et qui conforte ainsi l'instance fédérale dans sa démarche qui n'a fait qu'agir dans le cadre strict de ce qui lui confère la loi et appliquer la réglementation en vigueur*», précise la FAF dans un commu-

nié publié sur son site officiel, qui souligne que «*le jugement du Tribunal administratif a été rendu le 11 avril 2018*». L'instance fédérale a annoncé le 21 janvier dernier sa décision de retirer la délégation de gestion des championnats professionnels à la LFP avec effet immédiat, conformément à l'article 20 de la convention qui liait la FAF et la LFP depuis juillet 2011. «*La FAF espère que toutes ces décisions prises par qui de droit mettent fin aux doutes qu'entretenaient certains sur la démarche entreprise par le Bureau Fédéral et aux polémiques inutiles qui ne servent en rien le football algérien*», a-t-elle poursuivi. La FAF a reproché à

Ligue I Mobilis (26^e journée) Le leader à l'épreuve des Rouge et Noir

■ Le leader de la Ligue I Mobilis, le CS Constantine, sera demain après-midi à l'épreuve de la formation de l'USM Alger pour le compte de la 26^e journée du championnat et devra empocher les trois points pour espérer garder sa position et éviter un retour des concurrents directs, à l'exemple du MCA qui dispute un derby algérois face au NAHD et qui a de fortes chances de l'emporter.

Par Mahfoud M.

Les «*Sanafirs*» qui sont sur une belle lancée et ont réussi à maintenir un écart sécurisant devant leurs poursuivants que sont le MCA et le MCO, souhaitent continuer sur cette même lancée et ajouter d'autres points à leur escarcelle. Pour cela, ils savent qu'ils se doivent de l'emporter face aux Algérois, même si leur mission ne sera pas de tout repos. En effet, la formation de Soustara qui reste sur une qualification en Coupe de la CAF a le vent en poupe et espère tenir en échec le leader pour revenir en force et terminer au moins deuxième, ce qui lui permettra de disputer la Ligue des champions d'Afrique la saison prochaine. Le dauphin, le Mouloudia d'Alger, a une chance inouïe de recoller au leader en recevant lors de ce derby algérois le NAHD qu'il tentera de battre. Ayant digéré son élimination en Coupe d'Algérie, le doyen des clubs algériens fera tout son possible pour l'emporter et montrer son aptitude à disputer le titre jusqu'à la dernière journée du championnat. Les Vert et Rouge sont conscients, néanmoins, de la difficulté de la tâche qui les attend face aux Sang et Or qui sont aussi en course pour une place sur le podium, sachant qu'ils sont à seulement deux points du troisième, le



Les Constantinois auront fort à faire face à l'USMA

MCO. Le Nasria fera tout son possible pour réussir le meilleur résultat lors de cette sortie face au Doyen. Le MC Oran, battu à domicile lors de la dernière journée face au CRB, aura un déplacement périlleux à effectuer en rendant visite à l'O Médéa qui l'attendra de pied ferme, surtout qu'il a besoin de points pour assurer le maintien. L'ES Sétif devrait pouvoir se relancer en donnant la réplique à la lanterne rouge du championnat et donc se replacer parmi les équipes du haut du tableau. L'USM Bel Abbès qui a le vent en poupe et se trouve en finale de la Coupe, tentera de se reprendre en championnat en accueillant la JS Saoura pour consolider sa place au tableau. Le CR Belouizdad a besoin des trois points du succès face à la JS Kabylie pour se

mettre totalement à l'abri, alors que les Canaris souhaitent repartir au moins avec le point du nul. Les autres matchs devraient revenir aux équipes locales qui ont un besoin pressant de points, surtout pour celles qui jouent le maintien comme l'USMH qui affrontera un concurrent direct, à savoir, le DRBT, dans le match des mal-classés.

M. M.

Le programme :
Vendredi 20 avril 2018 à 16h :
CRB-JSK
OM-MCO
CSC-USMA
UMBA-JSS
ESS-USMB
USB-PAC
USMH-DRBT
MCA-NAHD

Coupe de la Confédération (16^{es} de finale bis/ retour) L'USMA qualifiée à la phase de poules

LUSM Alger s'est qualifiée à la phase de poules de la Coupe de la Confédération de football, après sa large victoire contre Plateau United du Nigeria sur le score de 4 à 0 (mi-

temps : 2-0), en match retour des 16^e de finale bis, disputé mardi au stade du 5-Juillet 1962 (Alger). Battus à aller à Lagos (2-1), les Rouge et Noir ont remonté leur retard grâce au

doublé de Darfelou (29', 48'), Beldjitali (44') et Benmoussa (82'). Le deuxième représentant algérien en Coupe de la Confédération, le CR Belouizdad a été éliminé de la compétition, après le match nul concédé face à l'ASEC Mimosas de Côte d'Ivoire (0-0), mardi à Alger. Au match aller joué à Abidjan, le CRB s'était incliné sur le score de 1 à 0. Le tirage au sort de la phase de groupes de la Coupe de la Confédération aura lieu le samedi 21 avril au siège de la CAF au Caire (Egypte) à partir de 13h00 (heures algériennes). Les deux premières journées de la phase de groupes se joueront en mai prochain : 1^{re} journée (4, 5, 6 mai), 2^e journée (15, 16 mai), avant d'observer un arrêt en raison du déroulement de la Coupe du monde 2018 en Russie (14 juin - 15 juillet), pour reprendre ses droits les 17 et 18 juillet prochain.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Chlef

Un réseau national de trafic de véhicules neutralisé

UN RÉSEAU national de trafic de véhicules a été mis hors d'état de nuire par la brigade de la police judiciaire relevant de la Sûreté de wilaya de Chlef, en coordination avec la sûreté urbaine de Bouzeghaia, a-t-on appris hier de la cellule de communication près de ce corps sécuritaire, qui signale la récupération, suite à cette opération, de 42 véhicules.

Selon le commissaire de police Cherif Ankoud, cette affaire a été dévoilée grâce à des informations parvenues à la sûreté de wilaya, au sujet d'individus introduisant illégalement des véhicules de différentes marques sur le territoire national, avant de falsifier leurs dossiers de base pour les revendre dans différentes wilayas.

Les investigations menées à ce propos ont permis la récupération de pas moins de 42 véhicules et l'arrestation de 9 personnes, originaires de nombreuses wilayas du pays, a-t-il ajouté.

Les mis en cause ont été déferés devant le tribunal de Ténès pour les chefs d'inculpation de trafic international de véhicules dans le cadre d'un groupe criminel organisé, faux et usage de faux, falsification de sceaux officiels et abus de fonction. A. S.

Le samedi 21 avril 2018 à 17h
à l'Institut Cervantès

Dialogue littéraire avec Edouardo Mendoza & Amin Zaoui



A L'OCCASION de la Journée du livre, l'Ambassade d'Espagne en Algérie et l'Institut Cervantès d'Alger ont le plaisir de vous convier à «Dialogue litté-

raire avec Edouardo Mendoza & Amin Zaoui», le samedi 21 avril 2018 à 17h au siège de l'Institut, sis 9 rue Khelifa Boukhalfa, Alger. S. D.

Oran

Le français Veolia à Expo-sciences 3

LE GROUPE français Veolia participe avec un stand à la 3^e édition d'Expo-sciences qui se tient, parallèlement aux JST, au Centre des Conférences à Oran. La présence en soi de ce géant français est une expression de l'intérêt que porte ce géant des services pour le marché national.

Une présence qui ne passe pas inaperçue au regard des besoins du marché national en solutions d'optimisation de l'eau et de l'énergie notamment. L'intérêt de cette multinationale très présente en Afrique est de voir de plus près ce qui se fait sur le marché national en pleine mutation de par les opportunités d'investissements et le potentiel business proposés. Approchés, les responsables de ce groupe n'ont pas souhaité s'exprimer sur cette présence. Déjà présent sur le marché africain où il est



premier distributeur d'électricité et dans la région Mena, Veolia propose des solutions pour développer et optimiser l'usage des énergies et une expertise sous forme d'offres diverses allant du transport à la gestion de l'eau, en passant par le mix énergétique et le recyclage des déchets. Le groupe français est présent sur les cinq continents avec plus de 163 000 collaborateurs. Veolia se propose comme la solution pour une optimisation des coûts. Avec un chiffre d'affaires de 25,125 milliards d'euros, enregistré en 2017, Veolia compte améliorer son chiffre d'affaires de 10% cette année. Khouchi Thininene

Fonds monétaire international: 10% des Algériens pourraient retomber dans la pauvreté au cours des prochaines années



Faculté de droit et des sciences politiques de l'université de Béjaïa

Les enseignants très remontés contre la gestion du doyen

■ Soutenus par le CNES et ses adhérents, des enseignants de la faculté de droit et des sciences politiques de l'université Abderrahmane-Mira de Béjaïa ont observé un sit-in devant le siège de l'institution.

Par Hocine Cherta

Lors de cette action, les mécontents ont dénoncé «les cas d'abus du doyen», ne manquant pas d'exprimer à nouveau leur incapacité à «continuer à travailler avec ledit doyen et leur détermination à continuer à défendre leur dignité». Ils ont, par ailleurs, regretté «le silence inexplicable du premier responsable de l'université face aux pratiques inadmissibles du doyen de la faculté en question». Les protestataires avaient, pour rappel, tenu trois assemblées en janvier 2017 et février 2018 pour «dénoncer» l'abus quotidien du responsable en question. Ils parlent d'«atteinte à la dignité des enseignants, humiliation et refus de recevoir les enseignants, atteinte aux droits des salaires et des primes, atteinte au droit de recours et de réunion, vengeance à l'égard des enseignants, refus de réception et de communication des documents, refus de répondre aux courriers, exclusion des enseignants des comités des séminaires...». En fait, la liste des griefs retenus contre le responsable est très longue puisque les mécontents relèvent aussi «d'autres abus de pouvoir» manifestés par des questions pratiques qui les agacent, dont des questionnaires abusifs, refus sans motif de signature des PV de sortie, réaffectation d'office d'un enseignant, convocations, réduction abusive de la prime de rendement, interdiction de tenir des AG et réunions entre enseignants pour discuter de leur situation professionnelle, instauration d'un climat de division, absence de confiance et de transparence, vengeance contre les enseignants plaignants lors de l'assemblée générale du mois de jan-

vier 2017, atteinte à la vie privée des enseignants (consultation et divulgation des correspondances entre enseignants, interdiction des repas dans les salles des enseignants, interdiction de toute forme d'expression et de solidarité entre enseignants...), humiliation des enseignants, contrôle des enseignants, ouverture des portes des salles lors des séances TD, implication des étudiants dans les conflits entre administration et enseignants. Une assemblée avait été tenue le 20 février dernier et a entériné la décision de la tenue d'un sit-in devant la direction de l'université et saisir, en même temps, le recteur sur tous «les abus de pouvoir du doyen». Chose faite. Le doyen a été saisi par écrit pour une audience et un rendez-vous a été fixé pour le surlendemain. «Mais l'audience n'a pas eu lieu en raison de son absence», regrettent les protestataires qui rappellent être «partis le rencontrer de leur propre initiative une seconde fois le 7 mars 2018, mais une demande d'audience écrite leur avait été exigée». Ils ont également regretté la fuite en avant du recteur qui était absent, et une nouvelle fois le 21 mars, soit la veille des vacances, date qui leur a été fixée pour une audience et ceci sans avoir été informés pour pouvoir changer de date. «Après avoir épuisé toutes les voies internes, une réunion des enseignants signataires d'une pétition s'est tenue le 12 du mois courant, à l'issue de laquelle il a été décidé, à l'unanimité, de tenir un sit-in devant la faculté de droit et de saisir le Cnes en vue de prendre position et d'appeler les enseignants de toutes les facultés à apporter leur soutien et afficher leur solidarité avec leurs col-

ègues», lit-on dans le document qui nous a été transmis. Les enseignants de la faculté de droit relèvent également des «pratiques contraires à la Charte d'éthique et de déontologie universitaire» qui reconnaît à l'enseignant le droit de travailler en dehors de toute ingérence et aussi «le refus de recevoir certains enseignants, paiement tardif des salaires, faisant des enseignants des mendiants permanents. Cela contraste fort, selon eux, avec ladite charte qui prévoit l'obligation de mettre l'enseignant à l'abri du besoin, communication sélective avec les enseignants : refus de recevoir légalement les demandes de certains enseignants, refus de communication de documents à leurs destinataires, atteinte au droit de recours..., absence d'hygiène et de sécurité : accès d'extras aux amphithéâtres et blocs d'enseignement, accès des mendiants aux salles TD, transformation des salles en des lieux de rencontre, saleté des blocs, fermeture des toilettes, manque d'hygiène à l'intérieur des blocs, affichage d'injures à l'encontre d'un enseignant par X, centralisation de la décision et empiètement sur les structures de la faculté : examen des cas disciplinaires au sein du Conseil de la faculté, gestion unilatérale des affaires de la faculté, privation de publication dans la revue de la faculté et exclusion de plusieurs enseignants des comités scientifiques et des comités d'organisation des séminaires. Des points qui en disent long sur la colère des enseignants qui semblent décidés à en découdre avec ce responsable.

H. C.